



## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2021-12

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 8 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2025-10 amendant le règlement de zonage n° 2021-12 de la Ville de Kingsey Falls ».

Description du secteur concerné :

- L'ensemble du territoire est concerné par l'une ou l'autre des dispositions.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

1. De permettre le jumelage des usages « Les débits d'essence » et « Épicerie » dans la zone C-3;
2. De retirer l'exigence selon laquelle une aire de stationnement située dans les zones commerciales « C », industrielles « I » et publiques « P », et desservant un usage situé à une distance maximale de 150 mètres, doit être exclusivement affectée à l'usage de stationnement;
3. Remplacer les normes applicables à l'installation de tout type de piscine, de spa, ainsi qu'à leurs équipements et ouvrages connexes, afin de faire référence aux exigences prévues dans le règlement provincial, soit le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1).

**AVIS** est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 1<sup>er</sup> octobre 2025, à 18 h 45 à la salle du conseil, situé au 15 rue Caron, Kingsey Falls.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Kingsey Falls situé au 401, boul. Marie-Victorin, Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0 selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville : <https://www.kingseyfalls.ca/>.

Ce projet **comprend** des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Kingsey Falls, le 17 septembre 2025

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière